



HAL
open science

Aménagement linguistique, politique linguistique et place du sujet

Claudine Moïse

► **To cite this version:**

Claudine Moïse. Aménagement linguistique, politique linguistique et place du sujet. Traverses, 2000, Entre les langues (1), pp.69-89. hal-02513329

HAL Id: hal-02513329

<https://hal.science/hal-02513329>

Submitted on 20 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Aménagement linguistique, politique linguistique
et place du sujet
(conférence)**

Claudine Moïse

Juin 1999

Comme le soulignaient déjà Jacques Maurais et Denise Daoust en préface de l'ouvrage collectif *Politique et aménagement linguistique* (Maurais, J.1987:7), les concepts développés pour rendre compte des situations linguistiques, des actions menées et des décisions prises pour les contrôler sont multiples. Il faut dire que ce champ de recherche en linguistique est relativement récent (du moins dans sa conceptualisation), début des années 1960, et cherche, à l'heure actuelle, ses marques ; conceptualisation et méthodologie restent encore en plein mouvement, mutation et évolution.

Les ouvrages de synthèse décrivant ce champ de recherche sont peu nombreux (Calvet, L-J., 1996 ; Cooper, R., 1989), même si de multiples propositions ont été faites pour définir différentes notions centrales, planification et aménagement, diglossie et conflit, et des concepts qui en découlent, principes de territorialité et de personnalité, droits collectifs et droits privés, status et corpus.

Il s'agira ici de 1) cerner - relativement rapidement - les concepts essentiels qui ont marqué cette science nouvelle, l'aménagement linguistique, pour finalement 2) voir quels sont les recadrages conceptuels et méthodologiques récents, particulièrement une nouvelle méthode d'analyse, plus proche des discours des locuteurs, du sujet.

CONCEPTS

1. Planification / aménagement linguistique

Einar Haugen, le premier, inaugura en 1959 le concept de *planification linguistique (language planning)*, terme qui connut/connaît une certaine reconnaissance de la communauté scientifique. Il l'utilisa pour décrire l'intervention de l'Etat en Norvège en matière de langue, intervention qui visait à redéfinir une identité nationale après des siècles de domination danoise. Dans les travaux qui suivirent (Fishman, J., 1970 ; Ninyoles, R., 1975) apparaît une notion complémentaire, celle de *politique linguistique*. Pour Fishman, la planification serait la mise en œuvre d'une politique linguistique. Définition que reprend L-J. Calvet sous forme de synthèse (1996: 3), la *politique linguistique est la détermination des grands choix en matière de rapports entre les langues et la société, et sa mise en pratique, la planification linguistique*. De ce fait, la planification linguistique résulte des prises de décisions d'un Etat qui possède les moyens, notamment législatifs mais pas seulement (Labrie, N., 1997), pour faire appliquer sa politique linguistique. Il est le seul à pouvoir planifier, à faire appliquer les décisions prises en matière de politique linguistique. C'est une caractéristique qui sera inévitablement à considérer dans la différence de statut entre l'Etat québécois, et les francophones hors Québec. Pour planifier, il faut détenir une certaine autonomie politique.

Cette définition de la planification linguistique est aujourd'hui largement admise même si, à *planification linguistique*, les chercheurs québécois préfèrent *aménagement linguistique* (Maurais, 1987 :7, Calvet, 1996:7). Proposé par Jean-Claude Corbeil (1980), cette terminologie est largement utilisée aujourd'hui au Canada. Pour lui la *planification linguistique* peut véhiculer une

connotation péjorative, alors que l'expression *aménagement linguistique* évoque un effort à moyen et à long terme pour mieux tirer parti d'une ressource collective, la ou les langues, en fonction des besoins et des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer mais au contraire en réclamant son adhésion et sa participation (Cité par D.Daoust et J. Maurais, dans J. Maurais, 1987). Pour ma part, je retiendrai le terme d'*aménagement linguistique* et me rallierai à la définition donnée par Normand Labrie (1993 :30) : *L'aménagement linguistique fait référence à des efforts délibérés visant à influencer le comportement des autres en ce qui concerne l'acquisition, la structure et la répartition fonctionnelle de leur code linguistique.* Et à noter l'expression *efforts délibérés* qui rend compte du caractère explicite et planifié de l'intervention. Reste une question, n'est-il pas alors possible de considérer comme faisant partie d'un aménagement linguistique particulier les actions implicites, non affirmées d'action sur les langues, comme par exemple les démarches visant l'assimilation linguistique des minorités, par une non-intervention qui profite alors à la langue dominante ? Ne peut-il y avoir d'aménagement linguistique "par défaut" ?

Normand Labrie (1993) propose, comme l'avaient fait en leur temps d'autres auteurs (Haugen, E., 1959 ; Rubin, 1971 ; Corbeil, J-C., 1980), un schéma des différents étapes de la mise en place de l'aménagement linguistique, de cette *procédure de décision*, selon l'expression d'Haugen : 1. La réalisation d'études. 2. La formulation de politiques (élaboration de propositions qui doivent déboucher sur une décision). 3. La prise de décisions (choix d'une politique). 4. La mise en œuvre (application et supervision). 5. L'évaluation.

La réalisation d'études est une étape tout à fait pertinente et décisive dans la mesure où elle doit rendre compte de la situation sociolinguistique visée, et plus particulièrement des

conflits engendrés par les langues en contact. La formulation de politiques, dans cette optique là, concerne à la fois les décisions prises pour modifier le corpus et le statut de la langue. En 1969, dans une publication du centre international de recherche sur le bilinguisme Heinz Kloss distinguait planification du corpus et planification du status, définitions que l'on retrouve dans bien des ouvrages (Calvet, L-J., 1987), et qui permet, sans doute, de sérier les analyses. D'un côté il y aurait tout le travail pour améliorer le statut d'une langue, à savoir accroître son capital linguistique et de l'autre le travail plus précis sur le corpus (réformes de l'orthographe, travaux de terminologie, réflexions sur la qualité de la langue...). Mais en réalité, dans les situations où des décisions sont prises en matière de langue, interventions sur le corpus et sur le status vont de pair et, pour aller plus loin, ne peuvent être étudiées séparément. Si la *Loi 101* légiférait sur les domaines d'application du français, façon d'en améliorer son capital linguistique, elle a créé un certain nombre d'institutions visant, notamment, la *qualité* de la langue, Office de la langue française entre autres (Daoust, D., 1982). Tout travail de standardisation par exemple sur la langue permet aussi de valoriser l'image qu'en ont les locuteurs et d'en accroître l'usage.

2. Aménagement et conflit linguistique

Calvet (1996:14) souligne que le concept *d'aménagement linguistique* utilisé par Haugen ne prenait pas en compte, dans ses premières descriptions du moins, les rapports de force entre les langues. Aujourd'hui la plupart des travaux montrent que tout aménagement linguistique aurait une mission essentielle et primordiale, celle de gérer le conflit entre les langues (De Robillard, 1989 ; Labrie, N, 1997).

Dans cette optique, ces notions sont à relier à celles de *diglossie* voire de *conflit linguistique*. Selon J.Fishman (1965),

les domaines d'activité (milieu professionnel, milieu familial...) représentent des situations sociales particulières qui peuvent être analysées en fonction du temps, de l'endroit, du thème et du rôle des interlocuteurs ; ce sont ces facteurs qui déterminent le choix d'une langue ou d'une autre. Des différents usages des langues découlent la notion de *statut*, l'une des langues étant considérée comme plus prestigieuse que l'autre. Ce rapport entre les langues constitue la *diglossie*. Déjà en 1959, Ferguson avait redéfini ce concept, apparu au début du siècle, en l'appliquant à deux variétés d'une même langue. Cette notion a été largement utilisée et approfondie par les écoles catalanes (Aracil, L., Nynioles, R.), et occitanes (Lafont, R.) et étendue au *conflit linguistique*. On peut en trouver l'analyse détaillée chez divers auteurs (Prudent, L-F., 1981 ; Kremnitz, K., 1981 ; Maurais, J., 1987). Pour G.Kremnitz (1981:65) la diglossie n'est qu'un sous-produit d'un phénomène plus vaste : le *conflit linguistique*. Il se réfère lui-même d'ailleurs aux travaux catalans des années 70. *Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel et public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives (telles que l'État espagnol les pratiquaient sous le franquisme) jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique (comme celles que pratiquent les États français et italien)* (Congrès de cultura catalana, 1978). Pour lui, la diglossie serait donc l'une des manifestations du conflit entre les groupes détenant les uns sur les autres des pouvoirs, des droits ou des avantages sociaux ou politiques. Les différenciations fonctionnelles du langage et des différenciations de statut et de prestige définies par J. Fishman sont toujours issues d'une situation sociale quelconque qui souvent dépend d'un système politique qui peut imposer d'en haut une diglossie. Les exemples sont multiples et les politiques

d'aménagement des langues déterminent bien souvent l'orientation diglossique que peuvent subir des langues en contact. Une langue devient dominante et hégémonique par l'application de mesures politiques et par une lente dévalorisation des langues dominées ou devenues dominées. Il est bien connu que le lent processus d'unification linguistique, issu en grande partie de l'idéologie révolutionnaire de 1789 et rayonnant dans le système éducatif de la III^e République, a favorisé en France l'éradication des langues régionales, leur inadaptation au monde économique et leur dévalorisation. La machine diglossique était en branle. Dans une telle situation de conflit deux tendances peuvent se dégager, la langue dominante va se substituer - *substitution* - à la langue dominée. Ce passage à la langue de la majorité est vécu comme un facteur d'ascension sociale et d'accès au monde du pouvoir. Mais il va de pair avec une acculturation - perte de ses propres repères culturels - au profit du modèle dominant. *Mais si le passage à la langue dominante ne change pas immédiatement le statut réel du locuteur, il peut hausser son prestige (statut fictif) et devenir un placement à long terme* (Kremnitz, G., 1981 :). Face à la substitution, il y a la *normalisation*. Avec la normalisation, la langue dominée peut *s'émanciper entièrement et faire disparaître la langue jadis dominante. Elle entraîne un changement de pouvoir [qui passe par] la normativisation - élaboration d'une codification linguistique - et l'extension sociale de l'emploi virtuel de la langue (enseignement, media)* (Kremnitz, G, 1981 :). Ce renversement de situation ne peut se faire que s'il est sous-tendu par une idéologie de masse forte et souvent par un pouvoir économique.

À noter que le concept de *normalisation* sous la plume des Catalans recoupe celui de *planification linguistique*, avec une connotation plus politique. Pour l'auteur, la normalisation permettra donc de revaloriser le statut de la langue dominée, d'accroître son capital linguistique pour éviter tout forme de *substitution* (quand la langue dominante s'impose face à la langue

dominée). Normand Labrie (1999 : 207) souligne à ce propos qu'une politique linguistique émanant d'un Etat-nation, parce qu'il vise avant tout l'unification, aura tendance à restreindre le pluralisme. En revanche, celle émanant des provinces ou des régions ira dans le sens de la reconnaissance de la variété et des langues dominées donc de la *normalisation*.

Finalement, on peut dire que de l'observation des situations sociolinguistiques des langues en contact, de leurs rapports de forces, des paysages diglossiques sont nés des cadres théoriques d'intervention sur les langues. Si l'on envisage l'aménagement linguistique dans un cadre conflictuel, l'intervention de l'Etat et les actions mises en place servent à changer le cours naturel des langues. Il n'est pas étonnant alors que les recherches en aménagement linguistique se sont doublées des recherches sur les diglossies ou les conflits linguistiques.

Il faudrait pourtant signaler les prises de position de certains auteurs qui rejettent l'équation conflit linguistique / aménagement. On peut considérer que *le modèle conflictuel apparaît en fait comme un exemple d'idéologie monolingue, marquée par l'idée d'Etat-nation. Notre modèle, par contre, est un exemple d'idéologie bilingue, marquée par l'idée de l'avènement d'une société urbaine et pluriculturelle* (Matthey, M. et J-F. De Pietro, 1997:179). Faut-il voir là l'orientation d'une "école suisse", dont les travaux s'attachent davantage à l'analyse aux micro-situations de contacts des langues, à l'analyse des conversations, situations qui ne sauraient rendre compte dans leur particularité de conflits sociaux plus larges ? Toujours est-il que poser le conflit linguistique et donc l'aménagement linguistique comme incontournables dans la gestion des tensions relèverait de *la pensée unique*. Pour éviter cet écueil, il faudrait se confronter à d'autres situations que celles de nos sociétés occidentales - *ne se fonderait-on que sur un domaine, le domaine africain. [...] La complexité initiale de la compréhension*

entre individus trouve son pendant au niveau collectif, dans le fonctionnement des langues et des sociétés où celles-ci circulent : il n'y a aucune raison pour que le conflit linguistique soit le mode inéluctable de résolution des tensions à l'œuvre (Martinez, P., 1997:125).

3. La(les) politique(s) linguistique(s) et la politique

Ainsi, dans le cadre de l'aménagement linguistique, le choix d'une politique linguistique servirait, dans certaines situations, à réguler les tensions en jeu dans la société civile. Dans un article remarquable, au titre d'ailleurs prospectif, *Vers une nouvelle conception de la politique linguistique ?*, Normand Labrie (1999) redéfinit la politique linguistique, en étend le champ traditionnellement étudié et lance de nouvelles pistes de réflexions méthodologiques. Pour lui, la politique linguistique représente *l'exercice du contrôle social visant le pluralisme et la variation linguistique, empruntant des voies politiques, incluant, d'une part, l'expression des rapports de force au sein de la société civile, et d'autre part, la codification des pratiques langagières par les agents investis de pouvoir* (Labrie, N., 1999 : 201). Cette définition, malgré sa pertinence, appelle plusieurs réflexions. Elle peut laisser supposer que tout politique linguistique aurait pour objectif le pluralisme, ce qui serait en contradiction avec la remarque formulée plus haut : les politiques des Etats-nations tendent souvent vers une certaine forme de substitution. Or, Normand Labrie précise avec justesse par la suite (:201), *l'exercice du contrôle social visant le pluralisme et la variation peut supposer aussi bien leur accroissement ou leur maintien, que leur restriction ou leur élimination*. Sans doute faut-il entendre par *viser le pluralisme, avoir pour mire/objet le pluralisme* (dans son acceptation ou son refus) et non pas *chercher à atteindre la pluralisme*. Et Normand rajoute à Vienne : *Le contrôle social sur le pluralisme et sur la*

variation linguistique sert à définir des normes : normes identitaires qu'il faut rencontrer pour pouvoir être considéré comme membre à part entière de la communauté linguistique, et d'autre part des normes linguistiques qu'il faut savoir maîtriser pour avoir accès à des ressources matérielles et symboliques contrôlées par les communautés linguistiques (emplois, visibilité publique, etc.). Le contrôle social sur le pluralisme vise les populations dans leurs dynamiques démographiques (natalité, migrations, immigration, sédentarisation), éducatives (scolarisation, alphabétisation, formation, apprentissage des langues) et communicatives (droits et possibilités d'utiliser certaines langues) tandis que le contrôle social sur la variation linguistique vise les pratiques langagières (sélection de variantes ou de variétés linguistiques, pratiques bilingues).

Autre point à éclaircir peut-être. La politique linguistique inclut la codification (qu'il s'agisse du corpus ou du status) des pratiques langagières par les agents investis de pouvoir. Soit. C'est d'ailleurs cet aspect de la politique linguistique qui a essentiellement été analysé et conceptualisé et dont l'auteur signale les limites (1999: 215), le cadre conceptuel visant à étudier la codification possède des limites considérables, en raison notamment de concepts dichotomiques (statut/corpus, territorialité/personnalité), d'un pouvoir descriptif plutôt qu'explicatif ou prédictif, de la nature événementielle et historique qui prime, de l'état fragmentaire dans lequel se trouve toujours l'entreprise comparative proposée par Fishman, enfin du fait que ce cadre conceptuel soit conçu essentiellement en fonction de la politique linguistique étatique. Il a le mérite aussi de décrire les différents niveaux de décision en matière de politique linguistique, la politique étatique nationale, étatique internationale, infranationale, supranationale, multilatérale, transnationale et les droits des minorités. Plus nouveau est la politique linguistique conçue comme les rapports de force au sein de la société civile. Il

s'agit ici de considérer comme acteurs du conflit, les locuteurs des langues, et non pas les langues en elles-mêmes dans leur distribution officielle. Ce sont les locuteurs issus de groupes sociaux et linguistiques particuliers qui participeront, *par des voies politiques*, du contrôle social, et de la distribution des ressources matérielles ou symboliques. Donc, élément important, ces acteurs de la société civile par leurs pratiques sociale et linguistique, organisés et structurés pourront décider effectivement d'une politique linguistique et même la mettre en œuvre dans un premier temps "hors de l'Etat". Ils pourront user aussi de leurs luttes au sein de la société civile pour imposer une codification des langues de la part de l'Etat. On peut penser aux pressions exercées par les groupes visant la promotion des langues régionales en France: création d'écoles associatives, désormais sous contrat avec l'Etat, manifestations en faveur de la *Charte européenne des langues régionales* (signée par la France le 7 mai 1999 mais non encore ratifiée). *Lorsqu'il est question des minorités linguistiques, il est pratiquement impossible de dissocier la politique linguistique de l'action politique* (Normand, Vienne). *L'action politique (issue de l'expression des rapports de force) peut donner naissance à la codification des pratiques langagières par des décideurs politiques soumis à des forces contradictoires émanant de la société civile. Puis décisions prises dans un sens ou un autre, controversées, nouveaux mouvements... Donc processus dynamique oscillant entre l'action politique au sein de la société civile et la codification des pratiques langagières par des agents détenant un quelconque pouvoir politique.*

De façon générale, l'analyse des rapports de force entre des groupes linguistiques différents sont peu étudiés et il serait alors nécessaire de fixer des cadres d'analyse précis (Labrie, N., 1999:214). Normand Labrie propose alors quelques pistes d'analyse, il s'agirait d'aborder la politique linguistique en tant que discours, *discours sur les phénomènes du pluralisme et*

de la variation linguistique au sein d'une société donnée, discours sur les actions politiques visant à exercer diverses formes de contrôle social autour de ces phénomènes, discours sur les argumentaires (qui peuvent être de nature idéologique) qui justifient ces actions politiques (Normand Labrie, 1999: 217). Reste que ces travaux devront porter sur des analyses discursives précises, et qu'il faudra s'attacher à bien cerner le lien entre micro- et macro-situations sociolinguistiques.

On pourrait alors se pencher, dans le troisième type de discours, sur l'analyse des représentations que se font les locuteurs sur les langues, compris ceux qui ne mènent pas directement d'action politique. On sait à quel point tous les imaginaires en jeu (Branca-Rosoff, S., 1997), qu'il s'agisse des mythes, des stéréotypes, des dénominations, de l'insécurité linguistique, des évaluations normatives (Houdbine, A-M., 1993) peuvent participer des politiques linguistiques (Boyer, H., 1997). On sait que les décideurs s'appuient sur les représentations pour orienter leur politique linguistique, *La charte de la langue française au Québec* ou *Loi 101*, se justifiait par le fait qu'il s'agissait de renverser l'image que se faisait les Québécois de leur propre langue, langue des sphères privées, de la famille et de l'église). Inversement, le pouvoir officiel, pouvoir de l'Etat, transmet par force de discours officiels des représentations sur les langues ; l'Etat français par le biais notamment de l'école défend une idéologie unilingue, centralisatrice sous-tendue par des principes universaux, *Liberté, égalité, fraternité*. Le gouvernement fédéral du Canada développe depuis maintenant trente ans sa politique de bilinguisme. Comment ces idéologies officielles sont-elles alors réinvesties par les citoyens, comment les font-ils leur ? Entre, l'adhésion à un Canada *bilingue* par certains, tel que promu par le gouvernement fédéral, et la prise de conscience par d'autres que ce bilinguisme ne serait peut-être qu'un *mythe bilinguiste* tel que défini par L.Arakil (1973) (le bilinguisme permettrait de résoudre un

impossible dilemme, soit choisir la langue dominée et se priver de tout accès au pouvoir économique et de promotion sociale, soit choisir la langue dominante et rompre avec l'origine et l'attachement identitaire), sur quoi repose telle ou telle prise de position ?

Dans cette optique, les politiques linguistiques imposent des représentations *politiques* et la *politique linguistique est une question politologique qui dépasse de loin la problématique de l'aménagement* (Eloy, J-M., 1997:13). Ce qui expliquerait le décalage entre les discours construits autour de la langue et la réelle mise en œuvre des politiques linguistiques ; ce qui expliquerait aussi le peu de préoccupations accordées à d'éventuelles évaluations des politiques linguistiques, comme si au-delà des discours, les mises en place effectives des décisions de politique linguistique constituaient déjà un point ultime de volonté et de détermination politique. *Le discours sur la langue serait un thème sectoriel, circonscrit au discours purement idéologique ou à une certaine clientèle, et déconnecté des décisions "sérieuses". Il est bien évident que dans cette hypothèse, qui couvre sans doute une partie de la réalité, les réalités peuvent difficilement être analysées comme un "processus décisionnel" de type aménagementiste* (Eloy, J-M., 1997:20).

4. Principes de territorialité ou de personnalité.

Pour une synthèse des multiples approches de cette notion, on pourra se référer à l'article de Normand Labrie "territorialité" (1996a): 210-218). On parle de principe de territorialité quand les droits imposés par les législations linguistiques s'appliquent à un territoire donné, délimité par des frontières politiques ou administratives intérieures. Il ne concerne que la vie publique des locuteurs et définit l'usage de telle ou telle langue dans les domaines administratif, juridique, scolaire et le monde du travail. Les politiques linguistiques ne légifèrent que sur l'usage public des langues. *Concernant cet usage officiel,*

aucun droit de choisir la langue ne découle des libertés fondamentales ou du droit à l'égalité. Au contraire, dans ce domaine, les citoyens peuvent se voir imposer l'usage d'une langue déterminée (principe de territorialité). [...] En outre, pour que les individus puissent exercer un libre choix linguistique dans leurs rapports avec l'Etat, il faut que celui-ci mette à leur disposition des services bilingues ou multilingues, c'est-à-dire qu'il crée les conditions nécessaires à l'exercice d'un tel droit (principe de personnalité) (Woehrling, J., 1993:IX).

Cette remarque est particulièrement importante pour la suite, à savoir l'aménagement linguistique au Canada et au Québec ; l'Etat ne peut, en raison du droit de l'individu, légiférer sur l'usage privé des langues. Il en va différemment de l'usage privé des langues, lequel porte sur les rapports mutuels des particuliers, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales. L'usage privé regroupe en fait tous les cas où la langue n'est pas employée officiellement. Il peut se faire dans le cercle intime ou dans un public, peu importe. La publication de livres, de journaux, la vie commerciale et économique constituent dans cette optique autant d'usages privés de la langue. Dans ce vaste domaine, l'individu doit être libre d'employer la langue de son choix : cette liberté linguistique découle implicitement des libertés fondamentales - notamment la liberté d'expression - et du droit à l'égalité ; il n'est donc pas nécessaire de la garantir expressément dans une disposition constitutionnelle particulière (Woehrling, J., 1993 :IX). Mais dans des situations diglossiques, restreindre l'usage de la langue dominante dans les usages privés, comme l'affichage public, pour valoriser la langue dominée, peut être ressenti comme nécessaire. Ainsi même si toute constitution démocratique et libérale digne de ce nom reconnaît ces droits et libertés, il va également de soi que la "liberté linguistique" dans l'usage privé, si elle est très étendue, n'est pas pour autant absolue. Comme les autres droits et libertés,

elle peut être restreinte pour des motifs raisonnables et justifiables (Woehrling, J., 1993:X).

Il a été reconnu (Grin, F., 1991 ; Woehrling, J., 1995) que le principe de territorialité offrira de meilleures garanties pour la protection des droits collectifs et jouera en faveur de la langue dominée qui, protégée dans un territoire donné, n'aura pas à subir le marché linguistique imposant de la langue dominante. Il ira alors dans le sens de la normalisation de la langue minorisée. Mais pour que le principe de territorialité soit efficient, il devra s'appliquer à *des territoires possédant leurs propres institutions politiques avec des compétences qui leur sont propres, c'est à dire qu'une certaine forme de fédéralisme doit y être appliqué (Labrie, N., 1996a).*

Face au principe de territorialité, on définit souvent le principe de personnalité. Lié aux droits de la personne, et non à une partie du territoire étatique déterminée, *il fait primer les droits de l'individu sur ceux de la collectivité en permettant la liberté du comportement linguistique. La solution "personnelle" exige le bilinguisme institutionnel et maintient donc le contact et la concurrence entre les langues en présence. Par conséquent, la langue qui a le plus de prestige et d'utilité économique pourra se développer au détriment de celle qui possède une force d'attraction moindre. (Woehrling, J., 1993:VIII).* Il repose donc sur quelques principes essentiels, la non-discrimination linguistique, le statut juridique différencié, le bilinguisme institutionnel (Leclerc, J., 1986).

La non-discrimination linguistique se retrouve dans un certain nombre de traités internationaux, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 2 (*chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de*

fortune, de naissance ou de toute situation. et dans un grand nombre de constitutions nationales. On a vu comment ces droits pouvaient toutefois être restreints en vue de la protection des minorités.

Par le principe de personnalité, l'Etat va réglementer l'usage des langues et *attribuer un statut particulier à des individus ou à des groupes d'individus* (Daoust, D. et J. Maurais, 1987), ce qui peut aboutir à un statut juridique différencié dans la mesure où la minorité pourra se voir accorder des droits linguistiques restreints par rapport à la majorité, dans les secteurs relevant pourtant de l'usage public.

D'une manière comme une autre, le principe de territorialité se double aussi du principe de la liberté de la langue et l'on verra - le Canada et le Québec en sont des exemples particulièrement frappants - qu'il n'y a pas de politique linguistique tranchée, reposant strictement sur l'un ou l'autre principe.

À la lumière de tous ces concepts, il s'agit maintenant de se pencher sur les solutions adoptées en matière de politique linguistique à la fois par le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement du Québec pour résoudre les tensions entre les deux *peuples fondateurs*, Français et Anglais, francophones et anglophones.

QUESTIONS ET ANALYSES

Quelques questions :

- 1) Le « contact », toujours dans une approche de conflit dans une perspective d'Etat-Nation où la langue est au service de la nation.
- 2) La légitimité des groupes minoritaires se fait par une revendication sur le mode nationalitaire (légitimité locale, nationale, supranationale). Modèle de l'Etat-nation. Mais

inadapté, fragilisé. Or par exemple pour les langues régionales, à la fois grand attachement aux langues régionales mais aussi à l'unité nationale (entre discours des droits linguistiques régionaux et le discours monolingue = trouver de nouvelles voies = inadmissible de négliger la question ou de la ramener à un propos ethnique = langue, ressource économique ?).

3) L'instrumentalisation de l'action politique par le politique
 - La politique déjoue l'action à ses propres fins. Asseoir une idéologie dominante / Cf la France par rapport à une idéologie de gauche contre Mistral, « tous semblables pour une plus grande égalité ». Mais résultat, grande fragilité linguistique. Ou encore « Impossibilité des différences dans un modèle d'Etat-Nation. Syncrétisme culturel, à la rigueur.

- Instrumentalisation de la recherche en politique linguistique (DIV...)

4) Développer une méthode d'analyse. Les liens entre l'analyse des productions discursives des acteurs de l'action politique et la politique linguistique.

- On a l'analyse des discours idéologiques

- On a l'analyse des pratiques linguistiques (alternances), des imaginaires sur les langues mais il manque le lien.

Il faudrait Étudier le contrôle social sur le pluralisme et sur la variation linguistique d'un point de vue sociolinguistique et non plus juridique ou politique.

- Aborder à travers les discours les positionnements politiques des communautés que l'on étudie.

- Quels effets de ces positionnements sur le politique ? Et inversement, quels effets du politique sur les discours de l'action politique ? Qui use tel discours et pourquoi ? Comment l'idéologie officielle produit telle ou telle action politique ?

Quelques pistes d'analyse

Lorsqu'il est question des minorités linguistiques, il est pratiquement impossible de dissocier la politique linguistique de l'action politique.

Prise de parole. Comment se construisent les minorités identitaires face à la mondialisation. Etudier les pratiques sociales et les pratiques linguistiques par le biais du discours. Par le discours, par l'expression des positionnements, les gens donnent un sens à leurs actions et aux réalités sociales qui les entourent. Face à la multiplicité des discours dans une communauté, le rôle des chercheurs consiste à identifier quels sont les discours dominants et quels sont les discours marginalisés, puis à identifier, décrire, analyser et expliquer par quels processus les discours dominants parviennent à s'imposer au détriment des autres. À travers les positionnements individuels ou collectifs au sujet des communautés d'appartenance et au sujet des pratiques langagières, on arrive à mieux comprendre les enjeux de pouvoir qui sont sous-jacents à ces discours. (Normand, Vienne).

Pourquoi certains types de discours (formations discursives de Michel Foucault) émergent plutôt que d'autres à certains moments de l'histoire et quel est le fonctionnement de ces discours. Quels sont les discours produits au sujet de la politique linguistique.

*On sait que la construction identitaire des groupes passe aussi par la **mobilisation politique** et vise une certaine *complétude institutionnelle* (autonomisation). On peut par ce biais là faire l'analyse du positionnement identitaire des individus (place du centre/périphérie (Giddens, 1987) (Dans quelle mesure j'appartiens au groupe ou pas ? / Construction du je par rapport aux autres).*

Le projet Prise de parole = communautés variées pour mieux comprendre toutes les facettes de la construction identitaire qui

affectent l'ensemble des communautés francophones (ancienne communauté rurale avec processus d'urbanisation et d'instrumentalisation en déclin, une autre en reconversion dans le tertiaire, grande métropole, ancienne ville industrielle avec ancien contrôle anglophone puis francophone). 400 entretiens, documents... Entretiens sur les trajectoires de vie, sur la vision de la francophonie, participation ou non participation à la vie communautaire.

Chercher les discours produits par les acteurs sociaux au sujet de la politique linguistique, positionnement par rapport au centre et à la périphérie, pourquoi engagement ou pas. La politique linguistique constitue un facteur structurant pour certains allant jusqu'à ouvrir toute une carrière professionnelle et pour d'autres, élément de discrimination embarrassante.

Non seulement action politique mais positionnement identitaire du groupe et de chacun.

L'identité collective se joue par les mouvements individuels, dans la relation politique qu'entretient chacun avec le groupe, dans l'engagement pour donner, ou pas, force à ses revendications. Par la spécificité de son propre engagement dans l'action politique, participation ou non participation de soi à des fins collectives et communautaires, chaque définit la relation entretenue avec le groupe, situation d'exclusion ou d'inclusion. L'action politique induit un acte volontaire, une participation sociale à la communauté qui trace les marques d'un dehors et d'un dedans.

À travers ces discours, analyser les marques discursives. D'abord, évidemment, place du sujet (personnes, je/eux autres (lesquelles), les images (slogans, production de sens, métaphores, construction argumentative...).

• **Effets structurants des politiques linguistiques institutionnelles (cf extrait).**

S'engager, c'est viser à l'orientation interne et externe de la communauté en relation avec la société globale, de laquelle elle se trouve dépendante - financièrement du moins - mais face à laquelle elle cherche ses mouvements propres à sa structuration. C'est se sentir dedans. De cette façon, par l'action politique, il s'agit dans une mise en perspective de soi-même de se sentir investi de l'avenir du groupe ; d'où la conviction que son propre destin est lié à celui du groupe, facteur d'inclusion. L'identité reposerait sur des critères d'identification au groupe et non seulement à des valeurs reliées à quelque utilisation de la langue française. Un tel comportement induit donc une identification avec les promoteurs de la force politique minoritaire et finalement avec tout le groupe qui devrait vivre des mêmes inspirations (Breton, 1994).

Sur le plan professionnel (l'offre de services gouvernementaux dans la langue française suppose la présence d'employés de langue française.) Emplois en français à des francophones, plate-forme professionnelle, établissement d'une base collective en langue française.

Justification d'un comportement autocentré, valorisation de soi. Le je au centre. Ce sont ceux qui revendiquent pour des droits, qui s'expriment fortement, qui voient les acquis et font montre de leur volonté (j'veux que, il faut que, j'veins, m'as). Dans un tel état d'esprit, améliorer la condition du groupe, c'est améliorer sa propre condition. Les militants sentent qu'en raison de leur position dans la société environnante ou de leur histoire personnelle, leur condition est inévitablement liée à celle du groupe. S'engager politiquement, c'est alors faire œuvre de mission, accomplir un devoir de transmission (STEPHANIE, BRIGITTE), tenter un travail permanent de sensibilisation (SEBASTIEN), être un exemple (DOMINIQUE). Ce discours de la mission est orienté vers l'effort :

CAROLINE

j'fasse des efforts pour encourager (19-2),

effort en ce sens. on s'efforce à parler en français. j'veais le pousser avec mes enfants (25-13)

j'veux que / j'veux qu'on soit capable si j'vas à à un bureau du gouvernement j'veux être être capable d'avoir quelqu'un qui va me servir en français disons si j'le demande (20-24)

STEPHANIE

mes parents i ont travaillé fort (8-7)

mes grands-parents (s / ø) battus / faut travailler fort / on fait notre effort (8-8)

s'i faut que (rires) / t'sais j'fasse des efforts pour encourager les autres à parler français t'sais // comme j' vais envoyer mes enfants à des écoles françaises / à maison vont parler français (rires) / puis euh j'j'vais leur-z-encourager à aller à l'université française disons si elle existe vers ce temps là (19-5)

YVETTE

les gens ont conservé ça a été d'arrache-pied les grands-parents ont fait l'effort j'ai fait l'effort (22-6)

ISABELLE

minorités doivent travailler d'arrache-pied pour conserver leur français (18-4)

BRIGITTE

ok vivre comme francophone là ça veut dire que t'es prêt à te battre pour t pour ta langue pis pour que / tes enfants ayent ce droit là (14-21)

MICHELE très active dans les structures franco-ontariennes pour la défense des droits

j'ai été élue présidente de la de la fédération des élèves du secondaire franco-ontarien / j'étais active à Direction Jeunesse ok alors moi comme adolescente là dans ces années là passées en Colombie Britannique j'étais toujours partie j'étais toujours après mes parents en train de dire euh / avez-vous de la chance faut que j'aïlle à une conférence faut que j'aïlle à une conférence faut que j'aïlle à une conférence ok alors j'étais toujours dans des conférences de francophonie là ok (3-34)

alors autant y avait cette conception de francophonie pis de défense des droits pis tout ça mais autant j'étais très stimulée de ces contacts (4-15)

ROLAND

au MP à Hammer et puis eux autres i vont tout le temps parler en anglais mais m'as leur répondre en français (2-17)

/ mais euh comme j' l'ai dit euh même même au travail comme s'i m' parlent en anglais et j' sais qu'i sont français j' vais leur répondre en français (4-12)

JEAN-PIERRE

j' sais pas c'est un challenge / comme c'est c'est c'est quoi que // t'sais tout le monde dise ben si t'es francophone tu es-t-une minorité mais c'est rien qu' l'idée que t'es là quand même / (3-20)

• **L'insuffisance de la politique linguistique**

Engagement communautaire, l'institutionnalisation ne suffit pas.
Avec les exemples précédents.

SEBASTIEN

ben c'est c'est c'est des gens qui c'est y a personne qui m'a dit que c'était pas une bonne idée d'avoir le drapeau affiché dans mon bureau mais c'est juste qu'y en a qui ont dit ah t'sais qu'est-ce que c'est j' j' pense que les commentaires que j'ai eus c'est des gens qui disaient euh euh pourquoi est-ce que t' affiches ça là euh parce que la direction est quand même anglaise [...] y en d'autres qui me y en a plusieurs qui m'ont demandé qu'est-ce que c'est qu'est-ce que parce que y en a plusieurs qui savent pas qu'est-ce que c'est le drapeau franco-ontarien donc j'pense qu'à ce niveau là ça aidait à ça aidait les gens à

DOMINIQUE

tu vas au bureau de poste chercher une formule là l'income tax là hein / y a une grosse pile là de de en français là pis i n'y en a une grosse pile anglaise là / l'anglaise est tout le temps ben basse pis la pile en français est haute de même parce qu'i demandent pas / j' peux comprendre des fois i ont de la misère à comprendre sont accoutumés en anglais hein i comprennent mieux les formules en anglais mais ça c'est parce que c'est fait s'i lisaient le français il y aurait pas de trouble à comprendre la formule française vois-tu / comme moi la femme là a comprend ça là / nous autres on prend nos formules en français par exemple / tu vois ce que j' veux dire / des fois on en demande deux trois pour montrer qu'y en a plus qui part de d' là pour pas qu'i arrêtent d'en envoyer (12-18)

• **De la politique linguistique à l'action politique**

Comment passe-t-on de l'observation à l'action et pourquoi ? On touche l'identité (vers trente ans, rôle de la transmission, des rencontres, de la filiation...)

cf Normand,

Martine, non ça m'a pas éveillée / parce que j'étais déjà éveillée ce que c'a fait c'est que j'ai passé e / de l'observation politique à l'act / à l'activisme politique j'ai comme / oui c'est ça un déclic e au lieu d'en parler et d'observation là tout à coup je me suis mis à le vivre /e//

Ils sont adhérents au départ avant de passer à l'action.

Ce sont ceux qui ne se donnent peut-être pas assez de moyens pour lutter. Ils parlent pour les francophones, ne s'investissent pas dans les propos, le je ne se mêle pas directement à l'action. Les adhérents gardent le lien avec la communauté, mais ne sont pas acteurs du changement social. S'agit-il davantage d'une certaine insécurité sociale : s'engager en tant qu'acteur c'est alors prendre, par la revendication même, le risque de la visibilité de

sa propre identité francophone, identité fragilisée en situation de dominance ? Les adhérents espèrent toujours plus de droits mais ne se posent pas comme acteurs d'un projet, ils parlent au nom des francophones sans s'investir dans le discours.

JULIE *

mais pour moi parler plus français en / diverses parties là diverses régions diverses magasins là quelque sorte (Cl. mm) ça m'aiderait / beaucoup (9-12)

BRIGITTE

pourquoi parce que // c'est injuste j' trouve que c'est injuste qu'on impose aux francophones / une langue / juste parce que c'est cette langue là qui est plus communément euh / ou bien qui est partout / t'sais / (4-16)

GILBERTE

oui oui pis j'crois avec la loi 8 que sont obligés d'avoir quelqu'un là maintenant en français dans chaque département hein j'crois (21-15)

ELOISE

euh / mais j' pense qu'aussi la oui comme région ça l'est peut-être plus / ensuite euh // politiquement si on a vécu à un endroit on est porté à prendre les intérêts de l'endroit où on vit / parce que ça nous concerne t'sais c'est nous-mêmes hein (4-26)

YVETTE

peut-être qu'on a comme on a nos droits astheure les Français j'suppose i ont réalisé que (Cl.mm) / j'sais pas avant i / i acceptaient pas les Français peut-être / (10-25)

JEROME

plus supérieur / puis c'est écrit dans nos livres dans les lois etc que le Canada est supposé d'être bilingue bon bien nous autres ici en Ontario euh / avant la loi 8 on (n') avait pas nos services euh en en français / mais on est supposé d'être considéré bilingue donc si c'est un pays bilingue tu peux te faire servir en anglais ou en français / mais y a des places où est-ce que c'est que (Cl. mm) tu peux pas te faire servir en français / puis eux autres i pensent t'sais / on est seulement qu'une minorité ici donc on peut pas faire de tort / j'crois peut-être que l'Anglais i a peur que si le Français i a trop de droits que l'anglais va se faire assimiler (47-8)

TOM

eux autres i pensent que c'est bon je suis d'accord avec eux qui qui le battent pour (28-12)

La plupart des adhérents sont jeunes comme s'ils n'avaient pas encore pris le choix de leur engagement. On trouve aussi des femmes plus âgées qui, par la représentation sociale qu'elles se font d'elles-mêmes, restent témoins d'un éventuel changement. Leur rôle dans la reproduction de la langue resterait davantage repliée sur la famille, au foyer.

• **De l'inéquation des politiques linguistiques (effet de justification des politiques linguistiques) (voir extrait)**

Le fait de désapprouver ne conduit pas nécessairement à une action politique.

• **Le non-investiment au sein de la politique linguistique : une mise à distance**

Il y a, d'un autre côté, ceux qui se sentent en dehors, qui trouvent que les bénéfices acquis intéressent davantage le groupe que l'individu. Leur modèle est celui du cheminement individuel, où l'action vise essentiellement ses propres intérêts et non celui du groupe. Ils peuvent faire preuve de rejet, l'interdépendance peut être perçue comme nuisible. Ils peuvent aussi faire preuve d'indifférence, ils ne sont pas hostiles à la collectivité mais ne se sentent pas en lien avec les autres francophones.

? Les résignés

Nos locuteurs, beaucoup plus nombreux d'ailleurs que les locutrices, sont indifférents ou, mieux, sans pour autant être hostiles à la communauté, ont de bons arguments pour ne pas s'engager. Ils se sentent sans influence sur la situation. Beaucoup ont perdu leur illusions, sont devenus fatalistes, pensent que les Anglais sont trop nombreux, que les revendications vont à l'encontre de *la bonne entente*. Contrairement aux adhérents, ils ne sont pas prêt dans un proche avenir à se mobiliser. Âgés, fédéralistes, pour certains, ils se tiennent à distance d'une quelque tentation d'engagement politique mais n'ont pas renoncé à une identité française.

FRANÇOIS

mais je voierai(s) pas les Franco-Ontariens essayer de s' grouper ensemble /
pis dire nous autres on est français pis on garde notre français tu sais ça je
crois pas là d'dans moi parce qu'y a trop d'anglais au travail / (8-18),

DENIS

on a signé une pétition pétition (Cl. ouais /) ben si on si on fait une pet
(L1. ouais) pour une pour une personne qui est dans notre position c'est c'est
/ y a pas ben ben plus que tu peux faire excepté signer une pétition pis
espérer pour (6-30)

? Les indifférents

Ce sont dans l'ensemble des jeunes ; ils laissent les choses se faire, sans doute parce qu'ils croient à la valeur incontournable du bilinguisme. Si les causes sont différentes, leurs comportements et leurs réactions sont assez proches de la catégorie précédente.

RENAUD

à cte point ici / on veut pas se faire achaler avec (37-17),

TOM

à propos de la loi huit non euh j' pense pas que j' me battrais j' ferai avec ce que j'a mais c'est euh / c'est dur à / j'ai jamais j'ai jamais été dans cette situation où j' comprenais pas (6-27)

- Les opposants (inéquation des politiques linguistiques ?)

Mais alors le groupe se scinde. Le militant est regardé de loin par les membres du groupe. Il devient franco-ontarien. Les frontières se réduisent, le Franco-Ontarien est un autre, celui qui ne me ressemble pas, celui fanatique, qui lutte et revendique, trop peut-être.

CAMILLE

y en a d'autres / ceux qui sont en haute société que dont le français veut dire tout / comme ici on a le le théâtre du Nouvel-Ontario et puis euh d'autres associations françaises aussi que / les les noms me me glissent de l'idée là comme c'est là mais y a une haute société ici à Sudbury qui c'est qui sont français

ALINE

un Franco-Ontarien ces jours ci c'est c'est c'est une chose qui me fait peur (18-16)

GERMAIN

des extrémistes d'un côté ou d'un autre on (n')en a pas de besoin ça j'ai trouvé que c'était atroce (11-10)

maintenant le le terme Franco-Ontarien euh francophone ce sont tous des des des termes qui ont été amenés euh depuis par un un groupe de gens qui ont qui ont pris euh les principes plus fortement que j'en ai pris et ces termes là pour moi euh / ont été encore vois-tu le même terme que j' cherchais tout à l'heure s'appliquerait j'essaye de penser à au terme puis ça me vient pas / euh non ces termes là c'est euh pour moi là / ça baptise un certain groupe de gens / dont je trouve pas que moi je fais part de cte de de ce groupe là (11-28)

MARC

puis euh / je sais pas I guess que i veut garder leur culture puis euh t'sais puis les vieux vieux traditions de de français (9-12)
ben pour les (cels / celles) qui veut / euh utiliser en français puis être un un environnement qui est totalement français (10-15)

2.3. L'expression de la lutte et la métaphore de la bataille.

Certains développent des arguments pour la revendication de ces droits, le fait d'être peuple fondateur (CAROLINE), d'avoir toute une province francophone (CAROLINE), d'être une province bilingue

(JEROME), de devoir poursuivre la lutte amorcée par les générations passées (STEPHANIE). Il est alors dans le registre du combat, une métaphore qui est développée, celle de la bataille. Utilisation faite essentiellement par ceux qui se sentent investis d'un quelconque devoir politique.

La métaphore, empruntée à la terminologie militaire se compose de plusieurs éléments, elle se file, parfois au cours de l'entretien. Il y a l'entrée en guerre, puis l'évocation de la supériorité anglaise, parfois la contre-attaque française et enfin l'issue de la bataille... Comme si l'on refaisait l'histoire... mais les Français restent encore grands perdants.

- L'entrée en guerre

CAROLINE : les anglophones sont allés faire la guerre (15-8).

CLOTILDE : Se battre contre les anglophones (16-3). On se bat toujours contre les Anglais (31-11). On se bat les Français contre les Anglais. On se bat.

Grosse bataille (33-2).

THERESE : l'anglais c'est une bataille continue (3-2) y a toujours eu la guerre (34-14) les Français se sont toujours battus (34-15 / 35-11) la guerre prend (34-34 / 35-11) guerre qui dure (42-36).

ISABELLE : un problème de luttes (20-27)

RENEE : il va falloir se débattre (35-19).

JEROME : ça va continuer cette guerre là éternelle entre Français et Anglais (26-14).

RENAUD : ça met les Français contre les Anglais (11-32).

FRANÇOIS : si c'était pour emmener une guerre (19-34 / 20-1).

DOMINIQUE : ça se battait tout partout (7-23) attaquaient (17-25 / 7-33) pour se battre (7-29 / 7-37).

FLORAIN : ça fait revirer les Anglais contre les Français (17-14)

- La supériorité anglaise

CAROLINE : Ils ont totalement radicalement coupé le chemin mis une barrure sont mis supérieurs (14-35).

STEPHANIE : ils vont essayer de nous écraser par terre (6-34). Les Anglais te forçaient (12-29).

BRIGITTE : on se fait taper dessus (3-23). ont été forcés à apprendre l'anglais (3-32). on se fait imposer des choses (7-31) sont pas prêts à se faire imposer la même chose (4-26).

PAULINE : Anglais qui chient contre les Français (17-8), Français qui se choquent (17-11).

CLOTILDE : l'anglais qui va dominer (1-23).

THERESE : s'i ont la chance de t'écraser (14-3) à force de se faire écraser (31-13) les Français vont prendre une débarque (38-24) i vont se détruire eux autres (39-4) les Français auraient été lapidés (39-24) les Anglais nous mettent en bas (39-37) les Anglais ont toujours dépassé les Français (41-10) c'est l'anglais qui dominait (41-11) Anglais vont dépasser les Français (41-13).

YVETTE : ils veulent nous obliger à le faire en anglais (22-24)

ALINE : bombardé (38-31) envahi (38-26) par toutes ces affaires d'anglais.

ELOISE : nier nos droits (23-28).

ISABELLE : on se fait engloutir (18-18) coups de bâton (31-24).

RENEE : à Sault on était noyé d'anglophones (14-5) tu prends un pas derrière (35-21).

JEROME : on s'est fait piler dessus (47-31).

DENIS : c'est la langue française qui essaye de détruire (29-2).

TOM : on est forcé à juste parler anglais. i rabaisent le français (28-14).

LUC : les Anglais vont s'prendre le contrôle (13-9). le Français s'est fait

donner des coups de pied pour beaucoup d'années (20-3) j'étais toujours dans le fossé (20-3) i donnaient des coups dans les jambes (20-25), toujours une friction (20-28).

GERMAIN : y pas d'armes à feu (10-41) mais l'arme est dans la langue qu'ils possèdent et plus que d'en parler en bien vont lancer des pierres avec la langue (11-2).

DOMINIQUE : Anglais prenaient le dessus (11-1), c'est eux qui revenaient (11-2) n'importe quoi pour humilier (17-6).

FLORIAN : i (les français) devaient plier (16-20)

- La contre-attaque française est surtout évoquée par les militants

CAROLINE : Les Anglais i avaient peur de se faire pousser (7-40). CLOTILDE : i se sentent menacés (3-29 / 3-31). les Français vont gagner une bataille (33-10). se sent forcés à parler français (33-17).

THERESE : tu te réveilles (34-26 / 35-9)

ALINE : Le monde sont réveillés (40-26).

ELOISE : on s'organise pour pas perdre la langue (18-31).

RENEE : je trouvais qu'on gagnait du terrain (11-8) faut se réveiller (11-15).

FREDERIC : les Français sont débattus pour le pays (45-23).

ROLAND : qu'on impose pas son anglais sur moi (11-32).

- L'issue du combat : la défaite française est évoquée par les militants là aussi. Si cette vision de la mobilisation politique est quelque peu pessimiste, elle montre aussi un certain degré de conscience d'une situation difficile. Finalement plus on serait engagé, plus on ferait preuve aussi d'une certaine forme de pessimisme.

CAROLINE : les Français vont se plier (6-11) trouver un milieu (6-12). résoudre le problème sans demander trop pis sans en donner trop pour être pilés dessus là (6-14). on peut se plier (6-24).

THERESE : défaite terrible pire défaite (41-16).

CAMILLE : chicane c'est comme battre l'air (12-27) deux mules qui se rencontrent (12-31).

ALINE : les Anglais ça va aider notre cause (48-3).

ISABELLE : les Français qui plient (31-10) personne va vouloir mourir pour le français (31-30).

GERMAIN : ce qu'on avait gagné de bonne entente a été détruit (10-8)

Malgré toute la lutte engagée dans la vie, la métaphore du combat révèle combien, dans les consciences, la force anglaise écrase de sa suprématie le peuple français..., combien la contre-attaque française, peu évoquée d'ailleurs, reste bien limitée et éclatée et que jamais les français finalement ne gagnent. C'est révélateur de la soumission au groupe dominant, soumission qui, au-delà de toute revendication consciente, se loge dans la vision inconsciente de son propre groupe, groupe minoritaire.